



Regroupement régional pour la sauvegarde de l'environnement  
C.P.2162, arrond. Jonquière Ville Saguenay, Qc G7X 7X7  
Courriel : [rrse@cybernaute.com](mailto:rrse@cybernaute.com)  
Téléphones : (418) 673-4609 ou (418) 548-2811 ou (418)547-  
6182  
Téléfax : (418) 673-4600 ou (418)548-2811

## RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

### Sur l'usine de traitement de la brasque

Monsieur le Président,  
Monsieur le Commissaire,  
Mesdames, Messieurs,

Le Regroupement régional pour la sauvegarde de l'environnement fut fondé en 1997 parce que notre région se voyait nanti, tout d'un coup, d'un incinérateur pour sols contaminés au BPC et que sa matière première viendrait à 90% des Etats-Unis. Une cheminée de plus au Saguenay est une cheminée de trop car en 2000, Environnement Canada a identifié, dans une étude poussée, Jonquière comme étant le ville la plus polluée au Canada. Comme nous vivons dans une cuve nous conservons notre pollution longtemps.

Puis nous avons récolté l'installation d'un dépotoir, bon pour 80 ans, par Européenne de Services qui, pour le rentabiliser a besoin d'importer aussi des déchets d'ailleurs. Ce lieu est bordé par deux rivières : le Saguenay et la Dorval.

Malgré ce flot de déchets toxiques ou non qui déferle sur notre région , le Regroupement a toujours affirmé **qu'il encouragerait toute entreprise qui déciderait de se nettoyer le plus près possible du centre de production et ce, en utilisant une technologie mobile.**

**Mais, Monsieur le Président, notre grandeur d'âme et notre sens civique s'arrête ici.**

Nous refusons que quiconque impose à notre région la vocation économique de dépotoir pour l'entreposage de toutes sortes de déchets ou matières dangereuses.

Nous refusons que notre région devienne l'entrepôt où, les autres régions du Québec, les autres provinces et les autres pays, viendraient déverser leurs cochonneries de toutes sortes. Nous refusons que notre économie régionale se base uniquement sur l'importation de déchets. Il nous faut se nettoyer et ça presse.

Le témoignage du Dr Léon Larouche du département de santé publique est très éloquent sur ce point mais aussi très triste. En effet, détenir des records pour les plus hauts taux de cancers dans une région n'a rien de réjouissant, bien au contraire; il faut donc tout mettre en œuvre, pour éliminer le plus possible les éléments qui concourent à cet état de fait et, l'importation de matières contaminées en provenance d'ailleurs est un élément qui doit être rayé de tout projet développement durable dans notre région. C'est ce que nous recherchons au sein du Regroupement et dans les recommandations que nous vous livrons aujourd'hui.

## RECOMMADATIONS

Il nous a semblé entendre que le projet actuellement introduit par Alcan constitue la seconde proposition déposée au ministère de l'Environnement du Québec; le premier projet, selon notre compréhension, concernant cette usine faisait état d'une rentabilité assurée à 60 000t par année de traitement. Ainsi,

- ❶ *Le Regroupement préconise une usine de traitement de la brasque usée d'une capacité maximale de 60 000t par année afin de limiter l'importation des brasques usées d'ailleurs.*

Le Regroupement fait preuve d'ouverture en acceptant que viennent chez-nous les brasques d'Alcan Québec. **Mais rien des autres alumineries avant que la masse accumulée dans l'entrepôt ne soit complètement disparue.**

D'autre part, il est essentiel que le Gouvernement du Québec envoie un signal clair quant à l'avenir de notre région et les créneaux qu'elle devra développer pour s'assurer d'une économie viable et durable. Serons-nous identifier région poubelle ou non. Dans ce contexte,

- ❷ *Le Regroupement invite la Commission et le Gouvernement actuel à forcer le promoteur à traiter ses brasques produites annuellement puis celles entreposées d'abord et avant tout (517 000 t selon les derniers chiffres avancés lors des audiences  
- 17 000 de plus entre novembre 2003 et janvier 2004 puisque entre 2001 et 2003 Alcan n'a plus l'autorisation pour entreposer à Jonquière. En plus, l'usine Alcan-Alma n'est pas encore entrée*

dans la valse de production de la brasque.)

Rappelons-nous les propos explicitent du promoteur lors des séances d'informations : *quand la production d'Alma va entrer, nous ralentirons le rythme de traitement de la brasque entreposée à Jonquière*. Cela signifie pour la région qu'elle ne sera pas débarrasser de ces matières dangereuses avant au moins trois ou quatre décennies et peut-être jamais car Alma, selon les estimés de l'entreprises peut produire entre 15 000 et 17 000 t par année. Faites le calcul! À quand le jour où notre région sera classée, elle aussi, dans la catégorie des régions les plus propres du Québec? À la fréquence proposée par Alcan pour le traitement de ses brasques usées entreposées, il nous apparaît que ce n'est pas demain la veille. À ce rythme, toutes les usines que possèdent Alcan dans notre région seront fermées avant que le tas de brasquées usées ne disparaisse définitivement de la terre saguenéenne.

D'autre part, le Regroupement sait, par expérience, qu'il est extrêmement difficile de retirer un certificat d'autorisation une fois émis par le ministère. Aussi, **le traitement des brasques entreposées doit devenir une condition *sine qua non* à l'émission dudit certificat.**

Deux autres points nous interpellent grandement : le premier, le gigantesque amoncellement de matières dangereuses en un seul endroit et parallèlement l'étude superficielle qu'a fait le ministère sur le sujet, nous inquiètent. Nous ne le dirons jamais assez, les brasques usées sont des matières

dangereuses au Québec. Le deuxième point est l'absence totale de spécialistes du ministère de l'Environnement lors des essais du procédé.

Pour la population entendre en séance publique que le ministère est là pour assurer le suivi et voir si l'usine ne causera pas de dommage à l'environnement après sa construction n'a rien de rassurant, loin s'en faut. Le **principe de précaution** ne semble pas être très connu et pas du tout appliqué au Québec. Pourtant tout le monde connaît le vieil adage : *Vaut mieux prévenir que guérir*; particulièrement avec un procédé expérimental dont la seule expérience est constituée d'essais pilotes (deux fois et de quelques jours), c'est loin d'être suffisant. D'ailleurs, nous avons pu constater toute les hésitations énoncées par les représentants de la sécurité publique. Aussi,

- ③ *Le Regroupement recommande que d'autres essais soient réalisés en présence des experts du ministère de l'environnement et ceux du ministère de la sécurité publique ou encore d'une firme indépendante dont le mandat viendrait du MENV et non pas de l'entreprise. De plus, le **principe de précaution** ainsi nommé et défini au ministère français de l'environnement doit être maintenant, plus que jamais, appliqué dans toutes les analyses et études conduites par le ministère de l'Environnement du Québec; il doit devenir le principal guide et être considéré comme la référence.*

Quant au point touchant le fait que des tonnes de matières dangereuses se retrouvent entreposer en un seul lieu,

- ④ *Le Regroupement préconise que le Ministre de l'Environne-*

*ment du Québec décrète un BAPE ou une Commission d'enquête pour établir avec certitude l'état de la situation en regard de l'accumulation de déchets toxiques ou non au Québec comme celle qui s'est déroulée en 1990 et appelé Commission Charbonneau.*

La population du Québec a droit de savoir où sont situés ces lieux d'accumulation et de connaître avec exactitude les quantités de déchets dangereux qui se retrouvent dans leur environnement immédiat.

Lors des audiences, Alcan ne parle plus de site d'enfouissement mais l'entrepôt dont il est question, bien que déménagé de lieu n'est valable que pour cinq ans. Qu'arrivera-t-il après? Rien, à ce moment-ci nous permet de croire qu'un autre amoncellement de tonnes de déchets ne sera pas accumulé dans ledit entrepôt.

Rien de concret n'est ressorti des propos tenus par les représentants du promoteur en ce qui a trait aux négociations d'ententes pour écouler le carbone et les inertes. Avec l'arrivée Alcan-Alma dans la valse de production de brasque usée, nous risquons de voir grossir le tas sans jamais le voir diminuer ne serait-ce que d'un kilo. Aussi,

- ⑤ Il apparaît crucial au Regroupement que l'écoulement du stock de carbone et d'inertes soit aussi lié à l'émission du certificat d'autorisation, juste au cas où les assertions concernant la vente possible de ces résidus ne soit reportée aux calendes grecques. Qu'une date limite pour signer les ententes soit fixée ( pas dans la semaine des quatre jeudis) et inclus dans les parties intégrantes dudit certificat, sinon le ministère de l'Environnement devra retirer l'autorisation.

## CONCLUSION

Le Regroupement souhaite un examen plus sérieux de la part du ministère de l'Environnement lorsqu'une entreprise expérimente un nouveau procédé.

Le Regroupement espère que dans cinq ans nous ne nous retrouverons pas impliqué dans un processus de BAPE pour l'établissement d'un site d'enfouissement du carbone et des inertes.

Le Regroupement attend un geste concret d'encouragement du ministère de l'Environnement pour toute entreprise, tout centre de recherche québécois qui développeraient des méthodes, des procédés ou des façons de faire qui seraient mobiles, particulièrement dans le secteur des déchets. En contre partie, il mettrait fin à toute aide financière pour les entreprises ne travaillant que sur le développement de nouvelles techniques industrielles boulonnées dans le ciment. Le vrai développement durable a un prix et nous devons le payé.

Nous vous remercions, monsieur le Président ainsi que monsieur le Commissaire pour l'écoute attentive dont vous avez fait preuve et nous

espérons que notre humble contribution vous aidera à protéger notre santé, notre environnement et à esquisser de nouvelles bases pour notre avenir économique régional.